

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi dix-sept avril deux mille vingt-trois (17 avril 2023).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix-sept avril deux mille vingt-trois (17 avril 2023) à 13 h 15, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Madame Lucie Allard	Mairesse	
Madame Jasmine Hébert	Conseillère	poste numéro 1
Monsieur Guillaume Carignan	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Annie Gauthier	Conseillère	poste numéro 4
Monsieur Marion Lamothe	Conseiller	poste numéro 5
Monsieur Pascal Doucet	Conseiller	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Grégory Gihoul, directeur général, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de madame la mairesse Lucie Allard.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été notifié par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 avril 2023.

### **RÉSOLUTION 23-180**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Pascal Doucet**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1709**

Madame la conseillère Annie Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 1680 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023 pour la section « Camp de jour estival ».

Ce règlement a pour but de modifier la tarification pour les camps de jour et d'ajouter une tarification à la semaine pour les camps de jour.

- dépose le projet du règlement numéro 1709 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1680 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023 pour la section « Camp de jour estival » ».

### **RÉSOLUTION 23-181**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1708**

**CONSIDÉRANT** que suite au dépôt du projet de règlement, des corrections ont été apportées au règlement afin de mettre à jour les titres des directions et des fonctions des fonctionnaires dans le tableau de l'article 1.1;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guillaume Carignan**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

Le conseil municipal adopte, avec modifications, le règlement numéro 1708 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 23-182**

**POSTE DE SURINTENDANT GÉNIE – EMPLOYÉ CADRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice de la gestion des talents, en date du 17 avril 2023;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Marion Lamothe**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

1. **EMBAUCHE.** Le conseil municipal nomme et embauche, à compter du 8 mai 2023, comme employé cadre, monsieur Mathieu Gingras au poste de surintendant génie, au taux de salaire établi par l'employeur et sujet à une période de probation d'un an.
2. **ENTENTE DES CADRES.** Monsieur Gingras bénéficie de tous les avantages du « Règlement intérieur déterminant les conditions salariales, avantages et bénéfices accordés aux employés cadres de la Ville » et assume les obligations y mentionnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 23-183**

**POSTE DE CONSEILLÈRE EN GESTION DES TALENTS – EMPLOYÉE CADRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice de la gestion des talents, en date du 14 avril 2023;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Jasmine Hébert**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

1. **OUVERTURE DE POSTE.** Le conseil municipal ouvre un poste cadre permanent à temps complet de conseiller en gestion des talents.
2. **EMBAUCHE.** Le conseil municipal nomme et embauche, à compter du 22 mai 2023, comme employée cadre, madame Charlene Dostie-Bernier au poste de conseillère en gestion des talents, au taux de salaire établi par l'employeur et sujet à une période de probation d'un an.
3. **ENTENTE DES CADRES.** Madame Dostie-Bernier bénéficie de tous les avantages du « Règlement intérieur déterminant les conditions salariales, avantages et bénéfices accordés aux employés cadres de la Ville » et assume les obligations y mentionnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Période de questions.

**RÉSOLUTION 23-184**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guillaume Carignan**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 13 h 19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Je, Lucie Allard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Lucie Allard, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Lucie Allard, mairesse**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**